

Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 31.						
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.						
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.	
6 heures du mat.	12. au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou. 5 lg.			
Midi...	d. au-dessus	00 deg.	27 pou. 0 lgn.	Sud.	Soleil.	
SOLEIL.				LUNE.		
Lever.	Midiv.	Conch.		Phases.	Age.	
0 h. m.	0 h. m. 27	0 h. m.		Plaine lune.	17	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 31 juillet 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les affaires d'Orient se compliquent chaque jour davantage, et leur solution devient plus obscure. Aux difficultés de la position grandement embarrassée par la mort du sultan et la défaite de son armée, vient se joindre la défection du capitain-pacha qui commandait la flotte ottomane. Ainsi, tout semble aujourd'hui se prononcer contre l'empire. L'homme qui résistait avec le plus de courage aux ennemis de l'unité, qui comprimait encore les germes de dissolution, celui-là tombe ; avec lui l'armée de terre est anéantie, la flotte passe à l'ennemi, et les rênes de l'état sont remises aux mains d'un enfant qui n'a plus d'armée et plus de vaisseaux. Il n'y a peut-être pas dans l'histoire des peuples deux situations identiques.

La lice est maintenant ouverte aux ambitions. Si Méhémet-Ali, si Ibrahim, si l'un des deux seulement était jeune, l'Egypte deviendrait un puissant empire ; mais la mort peut les arrêter bientôt dans leurs projets de conquête, et il est probable qu'Ibrahim n'aura pas vaincu pour l'Egypte seule.

Quelques journaux annoncent que le conseil du nouveau sultan non-seulement aurait reconnu la souveraineté héréditaire de Méhémet sur l'Egypte, lui aurait donné l'investiture de la Syrie, mais encore l'aurait appelé à prendre le commandement des armées turques.

On se hâte trop, à notre avis, de donner de semblables nouvelles ; la création d'un empire égyptien ne saurait dépendre uniquement de la Porte, et bien qu'elle ait reçu déjà la sanction de la victoire, il faut encore qu'elle soit approuvée par les puissances qui ont quelque intérêt engagé dans la question ; la Porte a trop besoin aujourd'hui de ménager les grandes puissances européennes pour ne pas demander leur avis sur un objet de cette importance. Quant à la nomination du pacha au commandement des armées, il nous semble encore plus difficile à croire ; ce serait une abdication.

— Pendant que les affaires d'Orient prennent cette face nouvelle qui mérite une si grande attention de la part de la France et de l'Europe, nos députés quittent Paris, la session est close ; en sorte que le pouvoir va se trouver sans conseil, livré soit à son impéritie devant d'aussi graves complications, soit à sa mollesse, dans un moment qui demande une énergie éclairée. Durant cette session coupée par un appel au pays, il n'a été voté aucune de ces lois qui donnent un cachet à une époque, qui marquent une ère nouvelle, qui proclament ou réhabilitent un principe. Des hommes d'un jour, la plupart sans passé comme sans avenir, ont fait des lois de circonstance. Teneurs de livres, ou vérificateurs d'une caisse, ils ont passé des articles pour régulariser les affaires ; ils en feront autant l'an prochain, quand dans l'effroyable budget voté au pas de course se sera déclaré un immense déficit.

L'ajournement de la loi des sucres a été un témoignage de peur, car il a bien marqué le caractère des hommes qui, mettant de côté les intérêts généraux de la France, n'ont vu autre chose que l'intérêt individuel de l'arrondissement qui les a nommés, qui ont oublié la maxime : *Fais ce que dois, advienne que pourra*, et qui ont redouté les récriminations ; il a été un témoignage d'impuissance, car les députés n'avaient pas eux-mêmes assez étudié cette grave question, et ils n'ont rien résolu, parce qu'ils ne savaient que résoudre.

Les lois sur les chemins de fer ont été un leurre pour le pays ; elles ont rétabli les affaires perdues de quelques compagnies, permis à quelques députés dont la fortune

était menacée de siéger encore à la chambre ; c'est une indemnité que des collègues ont donnée à des collègues, à charge de revanche.

La loi sur l'état-major aura seule quelque bon effet.

Paralysée par le long enfantement du ministère impossible ; arrêtée, interrompue dans ses travaux par la mauvaise volonté de la cour ; perdue dans cette longue vérification de pouvoirs d'où est heureusement sortie une leçon, la session toutefois n'aura pas été sans fruit. Elle a renversé un cabinet réactionnaire en hostilité avec toutes les sympathies du pays ; les interpellations, quoique manquant de nerf et de vigueur, ont mis à jour cependant toute la politique gouvernementale, et la vérité a passé au travers des réticences du langage. L'ignoble corruption, qui trouve une si grande facilité à fausser l'esprit public en gagnant les organes de la presse, aura perdu ses subventions, si l'on est fidèle aux promesses qu'on a faites ; enfin la discussion de l'adresse, en montrant la prérogative royale se glissant indûment partout, sur tout étendant la main pour régir et dominer, a mis en même temps en lumière l'opinion de la majorité qui repousse cette domination et ne tolérera pas ses envahissements.

— Pour achever de remplir cette semaine déjà si pleine de faits et d'intérêt, le calendrier y a jeté l'anniversaire de la révolution de juillet, et nous avons eu les programmes ordinaires.

La célébration de l'anniversaire de juillet n'est sincère que chez le peuple ; il y voit la glorification de son insurrection et de sa victoire ; il se rappelle avec orgueil la conduite qu'il a tenue dans ces jours de luttes sanglantes ; il sait qu'à lui seul fut dû le triomphe de la liberté, et dans les fêtes il retrouve la consécration de son droit à la défendre toujours.

Pour le pouvoir, l'anniversaire de juillet a un autre sens. La révolution est glorifiée, non pas dans son principe immuable, éternel ; non pas dans son courage grandiose et désintéressé, mais dans son résultat si pauvre et si mesquin. Et de sa part, en effet, qui dans ces fêtes rappelle au peuple les grands sentiments qui l'animent ? sont-ce les tombeaux qu'on honore en violant les promesses faites sur les cendres encore chaudes de ceux qui moururent alors ? est-ce une colonne qu'on élève sur le terrain d'une bastille, en reniant le principe au nom duquel elle fut attaquée et renversée, alors même qu'on ne renonce pas à entourer Paris de bastilles nouvelles, comme Lyon l'est déjà ? sont-ce des cérémonies religieuses célébrées par un clergé qui, depuis neuf ans, n'a cessé de se montrer hostile à cette révolution ? sont-ce des joûtes et des feux d'artifice, stupide amusement d'une société blasée qui ne veut que récréer ses yeux et fermer son âme à tout sentiment grandiose ?

Non, rien de tout cela n'est digne de la révolution de juillet ; mais tout cela est calculé, disposé, arrangé pour réfréner le courage, amoindrir les souvenirs, rapetisser le combat en le faisant de la taille du résultat.

Et que peut-on attendre autre chose, quand on voit une courtravaillant avec constance à s'emparer d'un pouvoir appartenant au corps qui devrait être la véritable représentation nationale, et par là tendant à modifier la constitution à son profit ; — un chef qui imprime aux affaires le mouvement d'une volonté particulière et annule ainsi ceux que la loi lui donna pour conseillers responsables ; — le principe de la souveraineté du peuple reconnu dans la loi et toujours nié dans l'application ; — une lutte incessante entre deux principes contraires, frauduleusement accolés et dont la conséquence de l'un doit détruire l'existence de l'autre ?

Qu'on ne s'étonne donc pas de ce que nos fêtes ont de mesquin. L'anniversaire est à la hauteur du résultat de la victoire.

K.

le premier comique de notre Gymnase, et cependant ce rôle ne doit recevoir son plaisant reflet que du sérieux de la mauvaise humeur.

Nous ignorons comment Arnal a peint ce personnage, mais à coup sûr notre observation est juste. Ambroise a bien compris et bien rendu le Provençal.

Phœbus ou l'Ecrivain public échappe à la critique par sa complète nullité. Bouffé lui a fait trop d'honneur en voulant s'abaisser à sa taille ; mais dès que cet homme touche un rôle, l'être stérile disparaît pour ne laisser voir que l'artiste. Phœbus s'est fait chaudement applaudir, c'est le plus bel éloge que nous puissions faire des talents de son interprète.

Puisque nous parlons de Bouffé, signalons la pleine réalisation des promesses que nous fîmes dernièrement à cet artiste. Dans quelques jours, lui disions-nous, la foule se pressera si nombreuse pour vous voir, que l'air et l'espace lui manqueront au Gymnase. Ces mots se sont accomplis et s'accomplissent chaque jour encore à la lettre. Nous ne sommes pas cependant doués de la vue prophétique ; toute notre science se borne à bien juger Lyon. Dans cette circonstance, nul raisonnement par analogie ne nous guidait, car, en notre conscience, depuis la mort de Talma, Bouffé ne compte malheureusement plus en France d'émule et d'égal ; mais nous savions que notre ville accueille toujours avec transport ce qui est vraiment grand, et Bouffé devait à ce titre rencontrer d'immenses triomphes. Soyons-en sûrs, l'honneur que nous décernons au mérite jaillit sur Lyon. La ville qui sait comprendre le beau gagne pour elle-même le respect qu'elle lui prodigue, car la délicatesse de son intelligence est développée, et ceux qui l'accablent, le feraient par ignorance ou par le sentiment dépité de leur propre faiblesse.

ANNIVERSAIRES DE JUILLET.

On lit dans le National :

Aujourd'hui les ouvriers et les étudiants se sont réunis sur la place de la Bourse, et, formés en cortège, ont été visiter les tombes des victimes de juillet. Tout Paris a été témoin de cette solennité religieuse, et a admiré l'ordre imposant avec lequel elle s'est accomplie.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante, qui nous est adressée par MM. les élèves des écoles :

« Monsieur,

» Nous venons de planter sur les tombes de juillet le drapeau qui a attesté à tout Paris notre vive sympathie pour les victimes des trois journées. Ce drapeau, c'est la classe ouvrière qui l'a promené à notre tête. Aujourd'hui le peuple des ateliers et le peuple des écoles se sont réunis sur la place de la Bourse pour aller ensemble saluer silencieusement les ombres des citoyens morts dans les rangs de l'insurrection populaire de 1830, et pour promettre à ces héros que le souvenir de leur dévouement ne s'éteindra jamais.

» Nous, élèves des écoles, naguère en pèlerinage politique au tombeau de Saint-Mandé, ne pouvions manquer au devoir que nous venons d'accomplir. Car, si Carrel mourut pour l'honneur de la presse, comme il avait vécu pour sa gloire, les victimes de juillet, vous le savez, versèrent généreusement leur sang pour la liberté de tout un peuple, pour l'honneur et la gloire de la France.

» Partis de la Bourse, un nombre de 3,000 ouvriers et étudiants, nous avons passé successivement devant les tombeaux du marché des Innocents, du Louvre, du Carrousel, du Champ-de-Mars, et enfin de Grenelle. Le nombre des citoyens qui marchaient parallèlement à nous, sur les trottoirs de nos rues et de nos quais, était considérable ; et si toute la presse eût annoncé la procession pieuse qui, aujourd'hui, devait parcourir la cité, nul doute que plus de 10,000 citoyens, ouvriers, gardes nationaux, étudiants, etc., eussent fraternisé et pleuré sur les tombes de leurs frères morts en 1830. » (Suivent les signatures.)

Voici les bruits qui circulent sur le résultat de la réunion des députés de la gauche tenue, sous la présidence de M. Odilon Barrot, dans le but d'adopter les mesures les plus propres à amener une réforme électorale. Après une discussion sérieuse, l'assemblée aurait, dit-on, décidé de demander :

- 1^o L'abolition du cens d'éligibilité ;
- 2^o L'allocation d'une indemnité de 20 fr. par jour à chaque député pendant tout le temps de la session ;
- 3^o L'adjonction sur les listes électorales de tous les électeurs municipaux ;
- 4^o Que les assemblées électorales d'arrondissement soient à l'avenir composées de 600 électeurs au moins ;
- 5^o Qu'aux incompatibilités relatives succèdent les incompatibilités absolues ; en d'autres termes, que les procureurs-généraux, les autres membres du parquet et les fonctionnaires frappés d'incompatibilité relative sous la législation actuelle, ne puissent devenir membres de la chambre des députés ;
- 6^o Qu'un député ne puisse obtenir des fonctions publiques pendant la durée de la législature à laquelle il a été nommé, lors même qu'il se démettrait de son mandat.

La réunion Barrot n'aurait pas opiné pour un collège unique par département, par le motif que le nombre des électeurs, par l'extension du suffrage, deviendrait assez considérable pour qu'on soit à l'abri de toute crainte de captation ou de corruption, et que la formation d'un collège unique aurait l'inconvénient de déplacer, pendant plusieurs jours, une foule d'électeurs à qui leurs affaires et la modicité de leur fortune permettent difficilement une absence prolongée.

Il aurait été décidé que la résolution qu'on venait d'adopter serait communiquée aux organes du côté gauche, et qu'avis en serait donné aux feuilles indépendantes, pour qu'elles s'associent de tous leurs efforts à ce mouvement qui porte la France tout entière, à l'exception de quelques privilégiés, à demander l'abolition d'une loi de privilège et de monopole.

Mais ces détails ne paraissent pas exacts, et le *Siècle*, qui est le *Moniteur* de la réunion Barrot, publie à ce sujet l'avis suivant :

« Un journal du soir a publié les bruits qu'il avait re-

Nous aurions à parler de Bouffé dans le *Muet d'Ingouville*, dans *Pauvre Jacques* et dans *Michel Perrin*. Nous devrions montrer, dans ces créations diverses, cette sensibilité vive qui gagne le cœur et fait couler les larmes du public avec celles de l'artiste ; mais à nous aussi l'espace manque, et nous sacrifierons les sentiments tendres à la passion terrible. Dans la *Fille de l'Avare* nous retrouverons d'ailleurs le mélange de ces deux caractères.

Durant tout le premier acte de cet ouvrage, quelle finesse de détails ! quel esprit d'observation ! quelle froide sécheresse ! quelle dégradation du cœur humain ! quel culte pour le veau d'or ! quelle défiance de tous les instants ! L'avare, sans paraître s'en apercevoir, est cruel pour tous ; il laisse se consumer pour son frère la perte et la mort qu'il pourrait sans peine empêcher ; il tyrannise l'enfant qu'il aime, se fait en quelque sorte voleur par l'habitude du calcul, se rit de tout et de tous, du regard convoite la terre, et, s'avenglant sur lui-même, prendrait presque pour de la prodigalité ce qu'il entend nommer avarice. Voyez comme ce mot et l'offense et le blesse. Je ne sais rien de comparable à Bouffé dans ce premier acte, si ce n'est Bouffé lui-même dans le second.

Mais ici quelle effrayante différence ! Nous avons vu l'avare s'aplaudissant d'avoir amassé son trésor ; le voici maintenant trompé, volé. Oh ! ceci est une chose horrible et dont la vue fait souffrir autant qu'elle terrifie. Entendez ces cris montant du caveau ; regardez cet homme dont la tête est perdue ; devinez ses mots entrecoupés, inintelligibles. L'avare s'attache au collet de son confident sans le reconnaître ; il ne parle pas, il fait signe ; il accuse, il maudit ; il se déchire le front, il appelle la justice. Son voleur, il ne le connaît pas ; cependant il soupçonne, lance la force armée à la poursuite du fils de son frère ruiné, et tombe

Théâtre du Gymnase.

Déjà souvent, nous avons répété que l'utilité morale n'était plus le but des nouveaux ouvrages scéniques. Cet oubli du devoir, dans un siècle où le peuple vient de préférence puiser ses enseignements au théâtre, nous a fait guerroyer contre les auteurs parisiens ; mais notre voix s'est trouvée impuissante pour arrêter le mal, et sans renoncer à nos principes, nous pourrions bien examiner aujourd'hui si la forme dédommage de l'absence du fond, si l'esprit a remplacé la philosophie de la scène. La semaine dernière nous a donné deux pièces toutes neuves pour notre ville ; l'une a pour titre : *Passé minuit*, l'autre s'intitule : *Phœbus ou l'Ecrivain public*. Il y aurait injustice à refuser à la première l'originalité de la position unique sur laquelle elle repose ; on ne peut nier, d'ailleurs, que cette folie de carnaval provoque forcément le gros rire des spectateurs ; mais la broderie d'une donnée semblable et par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le dépit du Provençal se traduisent par les gestes bien plus que par la parole. Les auteurs se sont contentés d'indiquer une scène aux artistes la composition et, par suite, tout le mérite nous paraît être une inexcusable extravagance destinée à faire la pauvreté du dénouement. Telle est la part qui doit échoir aux auteurs ; que dirons-nous de nos artistes ? Le rôle de Phœbus est plus spirituellement dessinée. L'hilarité se produit par les faits et non par les mots ; le dépit du commis et le

cueillis sur le résultat des réunions du comité de la gauche chargé de préparer les éléments d'une réforme électorale. Ces renseignements, reproduits par d'autres journaux, manquent sur plusieurs points d'exactitude. Nous ferons connaître avec précision, quand il en sera temps, les bases qui auront été adoptées pour un plan de réforme et les principaux motifs qui auront déterminé le vote de la réunion.

Hier matin, un commissionnaire est mort dans la rue Sainte-Hélène, en conduisant une petite voiture au bateau à vapeur.

Hier soir, dans le joli village de Fontaine, un jeune homme, qui tirait des coups de pistolet à la noce d'un de ses amis, a eu le ponce de la main gauche entièrement emporté par la brusque explosion d'un pistolet dont le chien s'est abattu au moment où il mettait la capsule.

Le 19 de ce mois, le nommé Carlin jeune, compagnon menuisier, se baignant dans la Saône, près des Tuileries, à Vaise, entraîné dans un bas-fond où il allait être englouti, a eu le bonheur d'en être retiré par le sieur Chevallier (Jean), patron sur le Rhône, qui passait sur cette rive.

Le sieur Chevallier, bien connu par son courage et son zèle, est titulaire d'une médaille qui lui a été décernée pour pareils faits en décembre 1828.

Paris, 29 juillet 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'archevêque de Paris est très-gravement malade.

— Un commissaire de police a saisi hier au soir, à cinq heures, le numéro d'avant-hier de la *Gazette de France*.

— Les étudiants de l'Ecole normale ne sont pas restés en arrière des autres écoles. Hier, à onze heures et demie, un grand nombre de ces jeunes gens sont allés silencieusement et en ordre sur la place du Carrousel rendre hommage aux mânes de leur cher collègue Farcy, professeur de philosophie à leur école, qui, le 29 juillet 1830, a été tué au coin de l'hôtel de Nantes, en combattant pour la liberté.

— M. Blanqui aîné, membre de l'Institut, vient d'être chargé d'une nouvelle mission pour l'Académie des sciences morales et politiques. Cet économiste doit se rendre incessamment dans nos possessions d'Afrique, pour y faire des recherches sur l'état de la colonisation.

— Nous trouvons aujourd'hui dans le *Moniteur* l'avis suivant :

« A l'issue de la séance publique de mardi prochain 30 juillet, la chambre des pairs se formera en cour de justice, dans la chambre du conseil, pour s'occuper de compléter le conseil des mises en liberté, nommé par l'arrêt du 15 mai dernier. »

Un journal donne ce matin les détails suivants sur le capitaine-pacha Ahmed-Fevzi :

Ahmed-Fevzi-Pacha peut avoir 44 ans. Il a été batelier, puis haseki, ou serviteur familial du sultan pour les expéditions secrètes que nous appelons, chez nous, hautes-œuvres; plus tard, il entra dans le mabeia, ou personnel du château. Après la destruction des janissaires, il entra dans la garde impériale avec le grade de capitaine de cavalerie; il monta successivement en grade, et parvint jusqu'à celui de mushir, ou général en chef de la garde. Il a été envoyé en ambassade extraordinaire auprès de l'empereur de Russie après le traité d'Unkiar-Skelessi, auquel il avait fortement contribué. C'est dans cette ambassade qu'il fit la pitoyable cession de l'important district d'Akhaltzick, de 160 lieues carrées, situé à la jonction de deux branches du Caucase, et qui découvre complètement la frontière turque de ce côté, entre l'Imerétie et la Géorgie. Ahmed-Fevzi contribua à augmenter l'influence russe dans les principautés. Il passe pour partisan russe. Ce qui a dû étonner dans sa récente démarche, c'est qu'il avait toujours poussé Mahmoud contre le pacha, et il avait même, dit-on, tenté de le faire empoisonner. Cette action ne peut s'expliquer que par la haine et la frayeur que lui a inspirées le retour au pouvoir d'Halil-Pacha, son ennemi, et qui passe pour ne rien ménager quand il veut se défaire de ceux qui lui font obstacle.

Le *National* publie une nouvelle liste des personnes qui lui ont envoyé leur souscription en faveur des ouvriers sans travail. « Nous devons ajouter à cette liste, dit le *National*, la somme de 15 fr. adressée par Macdonald, galérien au bagne de Rochefort. »

Les commissaires ont, un moment, hésité à recevoir cette souscription; mais pouvaient-ils refuser après avoir lu, dans la

d'épuisement. Mais que vient-il d'apprendre? L'enfant qu'il adore, sa fille, est la seule coupable!... Alors commence le combat entre la fureur et l'amour. L'or n'est peut-être pas sorti de la maison; l'avare le cherche, et ne le trouve pas. Il caresse sa fille, la menace, l'enferme, et veut la voir mourante révéler son secret. Que le cœur de cet homme est diversement déchiré! Comme sa barbarie pour son enfant lui coûte! Il hésite entre le pardon et la rage. Il entr'ouvre une porte, regarde sa fille, et referme, jusqu'à ce que, par une transition trop brusque, mais admirablement ménagée par Bouffé, il en vienne à lui pardonner en vue d'un mariage.

Peut-être certaine situation particulière me prédisposait-elle à la vivacité des émotions, mais jamais le second acte de la *Fille de l'Avaro*, joué même par Bouffé, ne m'avait remué aussi profondément que samedi dernier. J'aurais voulu disposer d'une couronne pour la poser au front du plus grand artiste de notre époque.

F. LA.

P. S. — Pour la première fois, mardi, Bouffé nous a donné la reprise de *César ou le Chien du château*. Ce rôle difficile autant qu'étonnant mérite de celui par une spéciale analyse que nous donnerons bientôt.

Dans la même soirée, *Pauvre Jacques* a motivé un double rappel. Bouffé, se présentant seul d'abord après le relevé du rideau, s'est vu couvrir d'applaudissements; mais le public ne s'en est point tenu là: de nouveaux cris se sont élevés, confondant ensemble les noms de Bouffé et de M^{me} Thibaut. La toile s'est de nouveau levée, et les deux artistes sont venus recueillir les marques d'une sympathie universelle.

Le triomphe décerné à notre jeune première était une grande justice, car, soit par la nature de ses rôles, soit par la vérité de son talent, M^{me} Thibaut donne à Bouffé le plus utile concours.

lettre de Macdonald, ces paroles touchantes: « Je craindrais que mon offrande fût rejetée, si je ne me rappelais que M. Des-genettes, à l'époque du choléra parisien, me fit la faveur d'accepter le fruit de mes tristes économies. Vous réfléchirez, d'ailleurs, que mes 15 fr. empêcheront peut-être quelque malheureux ouvrier de tomber dans la position déplorable qui m'a conduit ici. »

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :

- 1^o La loi portant allocation au ministre de la guerre de crédits supplémentaires sur l'exercice 1839, et annulation de crédits sur le même exercice;
- 2^o La loi relative aux étrangers réfugiés;
- 3^o La loi relative à l'agrandissement du Palais-de-Justice de Paris.

On lit dans la *Sentinelle picarde* :

On a dit que des troubles avaient eu lieu dans l'intérieur de la citadelle de Doullens. La surveillance y est si sévère que notre correspondant n'a pu se procurer de renseignements.

On assure que l'on fait en ce moment des propositions aux réfugiés polonais pour les engager à faire partie de l'armée du pacha d'Egypte. On offre à chaque soldat 500 fr. pour les frais de voyage.

On assure que des envoyés extraordinaires se rendront incessamment en Allemagne, pour établir des relations de bonne amitié entre la Belgique et les divers états de la confédération.

L'Académie des sciences, dans sa séance du 22 juillet, a procédé, sur la demande de M. le ministre de la guerre, à l'élection de trois membres du conseil de perfectionnement près l'Ecole polytechnique. Les membres sortants, MM. Arago, Thénard et Poinso, ont été réélus.

Des réparations considérables se font maintenant à l'ambassade de Russie à Londres; on dispose tout pour recevoir le successeur de M. Pozzo di Borgo.

On écrit de Hanovre, le 19 juillet, au *Correspondant de Hambourg* :

Ce matin, les bourgeois se sont rendus en grand nombre à la municipalité, où le magistrat était en séance, et ils exigèrent que le directeur du tribunal municipal déclarât qu'il persisterait dans la voie où le magistrat était entré. Le directeur ne parut pas; mais il fit venir successivement les bourgeois dans son cabinet et leur donna l'assurance que ses intentions n'étaient pas changées. Les bourgeois demandèrent de nouveau la réintégration de M. Rumann.

Cet après-midi, ils ont l'intention de retourner à l'hôtel-de-ville, pour déclarer qu'ils approuvent la pétition adressée à la diète germanique par le magistrat, et qu'ils protestent, en conséquence, contre l'accusation portée à cet égard contre les pétitionnaires.

La disposition des esprits est inquiétante. On dit que l'autorité militaire a reçu l'injonction d'empêcher toutes les réunions illicites. La plainte portée par le gouvernement contre le magistrat a été communiquée à la chancellerie de justice.

La *Gazette universelle de Leipzig* donne, de son côté, l'extrait suivant d'une lettre de Celle, du 20 juillet :

Cette nuit, une estafette est arrivée avec l'ordre de faire partir pour Hanovre un bataillon du régiment de ligne qui est en garnison ici. Il est parti à onze heures du soir. Il circule mille bruits sur ce qui se passe dans la capitale; cependant, l'ordre règne ici et probablement dans les autres villes de province.

L'*Emancipation* de Toulouse applaudit à la résolution qu'ont prise les députés résidant à Paris, de constituer un comité qui, dans l'intervalle des sessions, s'occuperait de rechercher toutes les questions qui se rattachent à la réforme électorale, de les examiner et de les élaborer de manière à ce que le vœu général du pays ne soit pas éternellement éludé. L'*Emancipation* pense qu'il est urgent que de semblables comités se forment, sinon partout en France, au moins dans certains lieux importants, également sous la présidence de députés franchement dévoués à la cause nationale, ayant le même but que leurs collègues de Paris, et se proposant de donner une bonne direction à l'esprit public, dans tous les arrondissements et départements dont leur ville est comme la métropole.

L'*Emancipation* développe ainsi sa pensée :

Ce comité, suivant nous, ne devrait pas toutefois se borner à discuter dans quel sens et de quelle manière doit s'opérer la réforme électorale. Quoi qu'il y ait beaucoup à dire sur cette matière, elle n'est pourtant pas si étendue qu'on ne puisse en voir la fin; et d'ailleurs ce n'est pas seulement de l'expression de belles théories que nous avons besoin, il faut en venir aux applications. Ce qu'il nous faut, c'est d'appliquer les principes qui ont enfanté notre sublime révolution de 89 et ceux qui en sont découlés. Les soins du comité devraient donc être aussi de recueillir partout des signatures à la pétition qui devra être de nouveau adressée à la chambre, dans la prochaine session, puisque celle-ci a été trop courte pour cela, grâce au machiavélisme camarillesque. La pétition française pour la réforme doit arriver, comme la pétition anglaise à la chambre des lords, à des millions de signatures. C'est le peuple qui est intéressé à cette réforme, c'est par lui qu'elle doit être demandée.

TABEAU DES CHEMINS DE FER EXÉCUTÉS OU CONCÉDÉS.

1^o Chemins exécutés.

- Chemin de Saint-Etienne à Andrézieux, 22,000 mètres; la circulation y est établie.
- Chemin de Saint-Etienne à Lyon, 58,000 mètres; la circulation y est établie.
- Chemin d'Andrézieux à Roanne, 67,000 mètres; la circulation y est établie.
- Chemin d'Epinal au canal de Bourgogne, 28,000 mètres; la circulation y est établie.
- Chemin de Nîmes à Beaucaire, 24,000 mètres; la circulation y est établie.
- Chemin de Montbrison à Montrond, 15,500 mètres; la circulation y est établie.
- Chemin de Paris à Saint-Germain, 18,400 mètres; la circulation y est établie.
- Chemin de Saint-Waast à Denain, 8,900 mètres; la circulation y est établie.
- Chemin de Paris à Versailles (rive droite), 18,345 mètres; la circulation n'y est pas encore autorisée.
- Chemin de Mulhouse à Thann, 19,660 mètres; la circulation n'y est pas encore autorisée.

Chemin du Creuzot au canal du Centre, 10,000 mètres; la circulation n'y est pas encore autorisée.

Chemin de Villers-Cotterets au Port-aux-Perches, 8,155 mètres; la circulation n'y est pas encore autorisée.

2^o Chemins de fer en cours d'exécution.

- Chemin de Paris à Versailles (rive gauche), 18,630 mètres.
- Chemin de Nîmes à Alais, 46,319 mètres.
- Chemin d'Alais à la Grand-Combe, 18,000 mètres.
- Chemin d'Epinal au canal du Centre, 24,031 mètres.
- Chemin de Bordeaux à la Teste, 51,000 mètres.
- Chemin d'Abscon à Denain, 5,940 mètres.
- Chemin de Strasbourg à Bâle, 140,000 mètres.
- Chemin du Montet-aux-Moines à l'Allier, 25,000 mètres.
- Chemin de Paris à Orléans, 120,000 mètres.
- Total, 418,920 mètres, ou 112 lieues.

Le roi a distribué hier les médailles et croix d'honneur aux lauréats de l'industrie française. C'est dans la grande galerie qui précède la salle des Maréchaux et qui réunit le pavillon Marsan au pavillon de l'Horloge, que cette cérémonie a eu lieu. Elle a commencé à une heure et s'est terminée à cinq. Beaucoup de fabricants et de manufacturiers ont regretté que la distribution n'eût pas eu lieu dans un des pavillons de l'exposition, en présence de tous les industriels qui ont exposé. C'eût été une fête réelle, une fête utile, parce que l'émulation des fabricants non récompensés eût été excitée par le spectacle des prix décernés à leurs heureux rivaux. Loin de là, on a réuni au château les seuls exposants qui devaient obtenir des prix, et si, comme le disent les feuilles de la cour, la réunion offrait l'aspect d'une fête de famille, les journaux qui ne relèvent pas de la camarilla et qui ne sont pas tenus à la flatterie diront, à leur tour, que la cour a voulu faire une fête de courtois.

Avant la distribution des prix, M. le baron Thénard, président du jury central de l'exposition, a adressé au roi une allocution fort longue et d'où nous extrairons le passage relatif aux progrès de l'industrie nationale depuis la dernière exposition.

La filature de la laine à la mécanique, à dit M. Thénard, nous est complètement acquise, celle du lin ne tardera pas à l'être; industries importantes qui entrèrent pour des sommes considérables dans la balance de notre commerce.

Plus de 50 usines construisent des machines à feu d'une force ordinaire; que l'état les seconde, et bientôt elles fourniront les puissants moteurs que réclament notre marine et notre industrie. Il en existait à peine quelques-unes en France au commencement du siècle; on les compte aujourd'hui par milliers; un jour, les villes manufacturières en seront couvertes.

Les machines à papier continu ont été portées à un si haut degré de perfection qu'elles s'exportent au loin.

Le métier à la Jacquard, si éminemment utile, a reçu de nouveaux perfectionnements.

Un mécanisme ingénieux façonne le bois en meubles, en ornements, en bois de fusil, etc., avec autant de rapidité que de précision.

D'excellents chronomètres, des chronomètres éprouvés se paient moitié moins qu'en 1834; tous nos bâtiments en seront pourvus, et ne courront plus risque de se jeter sur la côte par les temps brumeux.

Les puits forés, qui promettent de rendre de si éminents services à l'agriculture, ont été l'objet de nouveaux essais dignes d'encouragements.

C'est d'Angleterre que nous venaient toutes les aiguilles fines nécessaires à notre consommation; la France en produit aujourd'hui qui ne laissent rien à désirer.

Deux nouveaux produits ont pris rang dans l'industrie: la bougie stéarique qui a tant d'avenir; la teinture en bleu de Prusse qui, avec le temps, remplacera presque entièrement celle de l'indigo.

Nos cristaux sont aussi limpides et d'une taille aussi parfaite que les cristaux étrangers; ils l'emportent par l'élégance des formes, par la variété des couleurs et la solidité des décors métalliques.

Rien de plus beau, de plus éclatant que nos vitraux; ils surpassent ceux des anciens, si vantés à juste titre.

Depuis long-temps on cherchait à fabriquer le flint-glass et le crown-glass par un procédé régulier qui permit de les obtenir d'une parfaite qualité et de dimensions convenables pour tous les usages de l'optique. Cet important problème est résolu.

Un grand pas a été fait dans les moyens de décorer la porcelaine, et d'ajouter à sa valeur.

Des pierres lithographiques, d'une qualité supérieure, ont été découvertes dans plusieurs contrées du royaume.

La lithographie est parvenue à opérer facilement le report de toutes les impressions. Les ouvrages les plus rares pourront donc être reproduits avec tous les caractères qui les distinguent.

Les belles carrières de marbre de nos Pyrénées, dont l'exploitation compte à peine quinze ans, ne fournissent pas seulement à nos besoins, elles font des exportations considérables.

Le plomb, si fusible, se soude sur lui-même et sans souder au feu le plus fort.

Le fer est préservé de la rouille par des moyens simples dont l'efficacité paraît certaine.

Le bronze laminé double nos vaisseaux et leur assure bien plus de durée que le cuivre.

Le nitre, par un procédé perfectionné, se prépare en concurrence avec celui qui nous vient de l'Inde.

Nos indiennes, nos soieries, nos châles, flottent toujours dans les magasins de Londres.

Nos mousselines unies et brodées ont repoussé du marché français les mousselines suisses et anglaises.

La laine rivalise avec le coton pour recevoir les couleurs vives de l'impression, et se vend partout, même aux lieux où le coton croît en abondance.

La classe ouvrière trouve dans le commerce des indiennes, des châles, des mouchoirs, des étoffes de laine, des draps, dont le bas prix excite l'étonnement (1).

L'éducation des vers à soie a fait de grands progrès; beaucoup de mûriers ont été plantés. Tout porte à croire que d'ici dix ans la France sera délivrée du tribut qu'elle paie à l'étranger et qui ne s'élève pas à moins de 40 millions de francs chaque année.

La fécule se transforme, au gré du fabricant, soit en un sac à bas prix qui sert à l'amélioration des vins et de la bière, soit en dextrine qui remplace la gomme du Sénégal dans l'impression des tissus, dans le gommage des couleurs et dans les autres arts.

Leur fabrication annuelle s'élève à 6 millions de kilogrammes.

(1) Indienne foncée à 50 c. le mètre; des mouchoirs de couleur à 85 c. la douzaine; des châles imprimés, de 120 à 140 centimètres carrés, à 25 fr. la douzaine; des étoffes de laine, de 75 à 80 centimètres de large, 1 fr. 25 c. à 2 fr. 70 c. le mètre; des draps teints en laine à 5 fr. le mètre.

Il y a ans se sont à peine écoulés depuis l'époque où nous tirions de l'Angleterre tous les cuirs vernis de notre consommation. Aujourd'hui l'Angleterre vient les acheter à la France. Des améliorations remarquables ont été apportées à l'art de tanner les peaux. Nos maroquins continuent à obtenir la préférence sur tous les marchés.

Enfin presque toutes les branches de l'industrie se sont perfectionnées, presque toutes ont baissé leurs prix. Que serait-ce si nous remontions jusqu'à la première, jusqu'à l'an VI ! On croirait voir l'œuvre de plusieurs siècles ; ce n'est que le fruit de quarante ans de travaux. Tout a changé de face ; il n'est pas un art qui n'ait été inventé, ou qui ne soit devenu un nouvel art par les perfectionnements qu'il a reçus. Quelques-uns occupent un rang bien élevé dans l'échelle industrielle ; mais, au-dessus de tous, domine de très-haut l'art d'employer la vapeur comme force motrice. C'est la plus belle conquête qu'il ait été donné à l'homme de faire. Avec du fer, de l'eau et du charbon, il a rendu sa puissance presque infinie : la machine à feu a été créée.

Avec elle, les plus lourds fardeaux sont soulevés et transportés rapidement ; les distances disparaissent, l'ancien et le nouveau monde se touchent ; les mers les plus lointaines et les plus périlleuses n'opposent plus de barrières qu'il est impossible de franchir.

Œuvre du génie d'un Français, cette immortelle création de l'intelligence humaine a été perfectionnée et fécondée par le génie d'un Anglais ; que les noms de Papin et de Watt soient à jamais unis et honorés ! Ces grands hommes sont la gloire de leur patrie et les bienfaiteurs de l'humanité, le monde reconnaissant leur doit élever des statues !

Voici la liste des fabricants qui ont obtenu la croix et la médaille d'or, liste que nous empruntons au *Moniteur*.

EXPOSANTS DÉCORÉS.

MM. Michel (de Lyon), Ollat, Curnier (de Nîmes), Sabran (de Lyon), Jourdan (Théophile), Danet, Crimpée, Jackson, Chef-drué, Boidges, Saulnier, Soyer, Bertèche, Griot (Eugène), Biétry, Guérin (Adolphe), Talabot (Léon), Hache-Bourgeois, Perrot (de Rouen), Fourneyron, Pape, Pons de Paul, Nys, Jappuis de Claie, Dolfus (Jean), Guibal, Deneyrouse.

Etat nominatif des exposants auxquels des médailles d'or sont accordées.

PREMIÈRE COMMISSION. — TISSUS.

MM. Poitevin fils, à Louviers. — Bonjean, à Sedan. — Labrosse, Bèchet, à Sedan. — Chennevière (Thomas), à Elbeuf. — Muret de Bord, à Châteaurox. — Badin père et fils et Lambert, à Vienne. — Henriot fils, à Reims. — Delattre (Henry), à Roubaix. — Cox (Edmond) et compagnie, à la Louvière, près Lille. — Herzoh (Antoine), à Logelbach. — Négely et compagnie, à Mulhouse. — Arnould (Jean-Louis), rue des Fossés-Montmartre, 12. — Fortier, rue Saint-Eustache, 36. — Grillet, à Lyon. — Camus fils et Croulet neveu, à Reims. — Lucas frères, à Reims. — Prévost, avenue Parmentier, 9. — Dupreuil, de Puy, (Aube). — Longevin et compagnie, à Laferté-Alepis (Seine-et-Oise). — Beauvais (C.), aux Bergeries (Seine-et-Oise). — Chambon (L.), à Alais (Gard). — Debuchy (François), à Lille. — Ferey et compagnie, à Essonne (Seine-et-Oise). — Faure frères, à Saint-Etienne. — Massing frères, Hubert et compagnie, à Puttelange (Moselle). — Maurier et Bernard (Antoine), à Lyon. — Potton, Crozier et compagnie, à Lyon. — Vignat-Chevet, à Saint-Etienne. — Vayon, à Abbeville. — Hennecart, rue Neuve-Saint-Eustache, 5.

DEUXIÈME COMMISSION. — MÉTAUX ET AUTRES SUBSTANCES MINÉRALES.

MM. Fustigères frères, à Eyrieux (Dordogne). — Muel-Doublat, à Abbainville, rue Chauveau-la-Garde, 3 (Meuse). — Schneider frères, au Creuzot (Saône-et-Loire). — Société des houillères et fonderies de l'Aveyron, à Decazeville. — M. le duc Decazes, au Luxembourg. — Callat fils, rue du Faubourg-Poissonnière, 92. — Martin (Emile) et Ce, à Houel, rue de Hanovre, 6. — Baudry, à Athis-Mons (Seine-et-Oise). — Thiébaud, rue du Faubourg-Saint-Denis, 152. — Cadou-Taillefer, à l'Aigle (Orne). — Sorel, rue des Trois-Bornes, 14. — Christophe, rue Montmartre, 76. — Marrel, passage Saulnier, 6. — Gêruzet, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

TROISIÈME COMMISSION. — MACHINES.

MM. Saulnier (Jacques-François), rue Notre-Dame-des-Champs, 51. — Stehelin et Huber, grand hôtel de Paris, rue de Richelieu. — Vallery, méd. d'ensemble, quai Jemmapes, 166. — Chapelle, rue du Chemin-Vert, 3. — Cochot, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 123. — Fourneyron, rue de Trévise, 5. — Poirée, quai Malaquais, 23. — Koechlin (André), à Mulhouse (Haut-Rhin). — Schlumberger (Nicolas) et Ce, à Mulhouse (Haut-Rhin). — Perrot, à Rouen (Seine-Inférieure). — Godemard et Meynier, méd. d'ensemble, à Lyon (Rhône). — Cazalis et Cordier, à Saint-Quentin (Aisne).

QUATRIÈME COMMISSION. — INSTRUMENTS DE PRÉCISION ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

MM. Winnerl, passage Laurette, près l'Observatoire. — Benoit, directeur de la fabrique de Versailles (Seine-et-Oise). — Morin, rue de l'Arcade, 9. — Erard, rue du Mail, 13. — Guillaume, rue Croix-des-Petits-Champs, 46.

CINQUIÈME COMMISSION. — CHIMIE.

MM. Pelletier, rue Vieille-du-Temple, 19. — Bouxviller, administrateur des mines de M. Silbermann, rue Maucoussell, 18. — Fabrique royale de Saint-Gobin (Aisne). — Buran et compagnie, à Grenelle (Seine). — Derosne et Cail, rue des Battoies, 7 et 9. — Desbassys de Richemont, faubourg Saint-Honoré, 83. — De Milly, rue Rochecouart, 40. — Sellier, Biemontal. — Bobée et Lemire, rue du Faubourg-Saint-Martin, 106.

SIXIÈME COMMISSION. — BEAUX-ARTS.

MM. Gosse de Billy, rue de l'Arcade, 4. — Charrière, rue de l'Ecole-de-Médecine, 9. — Tarbé, rue Madame, 22. — Soyer, rue des Trois-Bornes, 28.

SEPTIÈME COMMISSION. — POTERIE.

MM. Discry et Calmours, rue Popincourt, 68. — Bontemps et Lormier, à Choisy-le-Roi. — Le baron Klinglin, plaine de Walsch et Vallersthal (Meurthe). — Guinand, à Paris, rue Mouffetard, 29. — Compagnie des glaces de Saint-Quirin, Urey et Montthel, M. le baron Rœderer, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 85.

HUITIÈME COMMISSION. — ARTS DIVERS.

MM. Nyst, rue de l'Orillon, 27. — Plummer, à Pont-Audemer (Eure). — Couteaux père et fils, rue Poissonnière, 21. — Blanchet frères et Kléber, à Rives (Isère). — Lacroix-Gaury, à Angoulême (Charente). — Durandau-Lacombe, à Angoulême. — Sterlingue et Ce, rue Mouffetard, 321. — Durand-Chancereau, rue de l'Oursine, 7. — Ogereau, rue de Buffon, 5. — Fauler frères, à Choisy-le-Roi (Seine). — Vidalin, à Lyon (Rhône). — Merle, Malartic et Poncet. — Kettinger et fils, à Rouen (Seine-Inférieure). — Girard et Ce, à Deville (Seine-Inférieure). — Piot et Jourdan frères et Ce, rue de Cléry, 9. — Godefroy (Paul), rue

du Gros-Chenet, 17. — Caron-Langlois fils, méd. d'ensemble, à Beauvais (Oise). — Durand (Jean-Louis), à Saint-Just (Loire).

Faits Divers.

Un journal de province publie le quatrain suivant qu'il attribue à un honorable député :

Nos députés font diligence ;
Aux champs ils vont donner leurs soins ;
Car ils ont moins de goût, je pense,
Pour les sucres que pour les foins.

— La découverte des îles de l'Aurore, qui a été faite pour la seconde fois par l'expédition d'explorations partie de New-York, excite à Rio le plus vif intérêt, et il paraît vraiment incroyable que six îles situées dans la longitude de Rio-Janeiro et par 53 d. 21 de latitude, aient pu rester inconnues jusqu'à ce jour, lorsque tant de navigateurs avaient croisé exprès dans ces parages pour les reconnaître. Ces îles avaient d'abord été découvertes pour la première fois en 1769 ; depuis cette époque, on avait passé en vain des mois entiers à les chercher, et on avait fini par les rayer des cartes. Le commodore Sullivan, commandant la station anglaise dans ces mers, a demandé à M. Parrows, propriétaire de l'expédition, des renseignements au sujet de cette découverte, renseignements qui lui ont été fournis et qu'il a transmis au gouvernement anglais en donnant de justes éloges à l'esprit entreprenant des Américains. Le commodore Sullivan a expédié un bâtiment de l'état aux îles Falkland pour se rendre de là aux îles de l'Aurore aussitôt que la saison le permettra, et à l'avenir les navigateurs ne seront plus exposés à faire naufrage sans connaître le danger qu'ils courent dans ces parages. (Le Globe.)

— Le pays de Mecklenbourg-Strelitz est devenu la scène d'un terrible acte de vengeance populaire, qui prouve que l'instruction imposée aux masses, bien qu'assurément chose utile et civilisatrice, ne peut point en tous cas annihiler les haines et les desirs de vengeance d'une population exaspérée.

On connaît le Mecklenbourg comme un pays où les anciennes institutions, singulier mélange de liberté et d'arbitraire, sont restées presque intactes jusqu'à nos jours. Les seigneurs ont encore des droits que dans la plupart des états allemands ils ont depuis long-temps perdus.

Parmi ces droits se trouve celui de l'administration de la justice avec un arbitraire vraiment révoltant. Or, parmi les possesseurs de biens seigneuriaux dans le Mecklenbourg, se trouvait un certain Haberland (homme de basse extraction et d'un caractère méchant), qui possédait la seigneurie de Matschdorf, près de Friedland. Il était venu du grand-duché, du pays de Mecklenbourg-Schwerin, d'où il avait été banni pour divers méfaits. L'on savait aussi que le gouvernement prussien lui avait interdit tout séjour sur le territoire du royaume. La voix publique lui attribuait enfin quelques assassinats dont l'autorité n'était point parvenue à découvrir l'auteur. Haberland qui aimait à tourmenter les hommes pour le plaisir de les tourmenter, fut bientôt hanté dans son nouveau domicile comme il l'avait été dans son ancien.

Sa justice était une exécrable tyrannie que tout le monde blâmait, et personne ne pouvait concevoir que le gouvernement grand-ducal tolérât un pareil scandale. Enfin un dernier et nouveau méfait le mit en présence d'une justice populaire plus impitoyable encore que la sienne, bien qu'on l'eût surnommé le démon de Matschdorf. L'inspecteur de sa seigneurie ayant été sailli le 21 juin dernier dans une forêt par des ouvriers du château, qui le maltraitèrent fortement et qui répondirent à ses menaces qu'ils agissaient d'après les ordres du seigneur, qui leur avait remis de l'argent à cet effet, et qui leur avait même permis de le tuer, en disant qu'il acceptait la responsabilité de leur action, celui-ci, après s'être débarrassé de ses agresseurs, se rendit près de son seigneur. Comme l'inspecteur lui demandait compte des ordres qu'il avait donnés, Haberland repoussa brutalement l'inspecteur, et se permit même de porter la main sur lui. Alors ce dernier appela tous les ouvriers et valets du château à son secours, et déclara que le moment était venu de se venger de l'être exécrable qui avait osé dire qu'il réduirait les habitants de ses terres à coucher sur la paille pourrie et à ne se nourrir que de pommes de terre, du monstre souillé par les crimes les plus affreux. Puis il s'élança sur Haberland et commença à le frapper.

Les spectateurs, qui se multipliaient sans cesse, se mirent à se moquer de leur seigneur ; quelques-uns d'entre eux le frappèrent aussi. Lorsque Haberland fut à moitié mort, il fut jeté sur un lit ; l'inspecteur ouvrit les caves et les magasins de vivres. Dès ce moment ouvriers, valets, paysans, toute la population du village et des environs prirent part à une tumultueuse orgie. Tout-à-coup le cri de vengeance retentit de nouveau ; gorgés de vins, hommes et femmes se ruèrent sur le seigneur. On lui découpa le corps avec des ciseaux ou avec des morceaux de verre, puis on le battit avec des verges ! Un rire démoniaque accompagnait ces actes, qui allèrent jusqu'à l'incroyable.

Enfin, à deux heures du matin, après deux heures de tortures inouïes, Haberland expira dans d'affreuses convulsions et en poussant des cris horribles que lui arrachaient les douleurs atroces qu'il ressentait. Pendant que ces faits se passaient, l'on retenait les enfants du seigneur et leur gouverneur prisonniers dans une chambre, et l'on avait aussi eu soin de faire garder les avenues du château pour empêcher toute surprise.

Tous les habitants, jeunes et vieux, ont, selon une convention faite entre eux, pris une part active aux violences commises sur la personne du seigneur, afin qu'aucun d'eux ne fût tout-à-fait innocent, et qu'aucun d'eux ne pût également être considéré comme principalement coupable d'assassinat. Après la mort d'Haberland, la joie frénétique que la vengeance inspirait à ces gens ivres de vin et de fureur, se prolongea encore pendant plusieurs heures, et ce ne fut que le jour suivant que les enfants et leur gouverneur, mis en liberté, purent aller raconter aux habitants des environs ce qui s'était passé.

L'inspecteur qui a pour le moins donné le signal de l'attentat est arrêté. Des gendarmes et un détachement de troupes de ligne occupent le château.

Pour faire enterrer le corps d'Haberland, il a fallu appeler des habitants d'autres villages, car la haine de ceux de Matschdorf était si grande qu'ils se refusèrent opiniâtement à rendre ce service à celui qu'ils avaient supplicié.

Détournons les yeux de cette scène d'horreur pour les reporter vers les contrées où le génie de l'humanité est parvenu à imposer des limites à l'arbitraire et à faire triompher les principes d'une liberté sage et progressive.

UNE HISTOIRE D'HIÉR. — Toute la capitale a connu M^{lle} R... Vieille et infirme, elle allait chaque jour à la promenade, traitée dans un carrosse jaune, tiré par deux chevaux blancs conduits par un cocher caduc. L'homme, les chevaux et la voiture étaient dans un tel état de décrépitude qu'on aurait pu dire d'eux que c'était l'ombre d'un carrosse traînée par l'ombre de deux chevaux, conduits par l'ombre d'un cocher. Le vieillard eut pitié de ses haridelles ; il déclara à sa maîtresse qu'il ne voulait plus les atteler. M^{lle} R... était de l'humeur de Louis XVIII.

En 1824, pendant les journées d'une chaleur accablante, on vint annoncer à ce prince que les écuries, les troupes, tout le monde enfin était épuisé de fatigue. « Monsieur, répondit le roi à celui qui lui apportait cette nouvelle, avertissez-moi lorsque personne ne pourra plus marcher, je prendrai la poste. »

M^{lle} R... renvoya son cocher. Le lendemain, sa promenade lui manqua, elle tomba malade ; on vendit les chevaux blancs. A quelque temps de là, la vieille dame mourut. On prépara son convoi ; comme vierge, la défunte avait droit aux ornements blancs. Elle fut fastueusement conduite à sa demeure dernière ; le char était drapé de blanc, couronné de blanc, et traîné par des chevaux blancs caparaçonnés de blanc. Un vieillard, portant la livrée de l'administration des pompes funèbres pleurant en faisant avancer lentement, et à grands coups de fouets, deux pauvres rosses étiques et prêtes à succomber sous le poids des ans. C'étaient le cocher et les chevaux de M^{lle} R..., qui, deux jours auparavant, avaient été achetés et engagés par l'entrepreneur des funérailles, et qu'elle employait pour la première fois.

— Nous empruntons les détails suivants à l'*Annuaire du bureau des longitudes* publié pour 1840.

La somme des surfaces des 86 départements français est de 540,085 kilomètres carrés et 60 centièmes de kilomètre carré.

Les départements les plus étendus sont la Gironde, (10,261 kilomètres 43 centièmes) ; la Corse (9,241 kilomètres 2 centièmes) ; les Landes (9,005 kilomètres 34 centièmes) ; la Dordogne (8,902 kilomètres 74 centièmes) ; l'Aveyron (8,820 kilomètres 64 centièmes) ; la Côte-d'Or (8,769 kilomètres 56 centièmes). Le département de la Seine ne comporte que 485 kilomètres 11 centièmes.

La population de la France, en s'en rapportant au tableau de la population du royaume d'après le recensement fait en 1836, lequel tableau, aux termes de la loi du 30 décembre, doit être considéré comme seul authentique pendant 5 ans, à partir du 1^{er} janvier 1836, est de 33,540,910 habitants.

Le département de la Seine, dans ce recensement, compte pour 1,106,891 habitants (Paris seul pour 909,126) ; celui du Nord, pour 1,026,417 habitants ; ceux des Côtes-du-Nord, pour 605,563 ; de la Gironde, pour 525,809 ; de l'Aisne, pour 527,075 ; du Calvados, pour 525,775 ; etc.

Le mouvement de la population du royaume pendant 1836 donne les résultats suivants : naissances, 367,002 garçons et 439,316 filles (légitimes) ; 37,436 garçons et 36,066 filles (naturels) ; 374,145 mariages ; 771,700 décès.

D'un tableau qui résume le mouvement de la population depuis 1817 à 1836, c'est-à-dire pendant 20 ans, il résulte qu'il est né en France 10,000,562 garçons et 9,399,883 filles. Le nombre des enfants naturels sur ce total a été de 707,782 garçons et de 677,719 filles.

A Paris, en 1837, il est né 14,651 garçons, 14,541 filles. Le nombre des décès a été de 28,134 : masculins, 14,011 ; féminins, 14,123 ; celui des mariages, de 8,356. Ces derniers peuvent se subdiviser de la manière suivante : garçons et filles, 6,788 ; garçons et veuves, 430 ; veufs et filles, 378 ; veufs et veuves, 260.

— Un événement des plus tragiques vient de se passer à Elbeuf, le 25 juillet.

Le domestique d'une maison de cette ville s'était marié, il y a environ dix-huit mois, avec une jeune fille à laquelle il portait une vive affection ; mais son caractère jaloux ne permit pas à celle-ci de rester dans le domicile conjugal. Des scènes insupportables renouvelées chaque jour avaient fait prendre à la femme, depuis six mois, le parti de se séparer de son mari. Vainement celui-ci cherchait-il tous les moyens de la faire rentrer sous le toit commun.

Aussi sa jalousie s'accroissait-elle chaque jour. Le 24 juillet au soir, C... rencontre sa femme, la force de rentrer dans sa maison ; elle se débat, la foule s'amasse, enfin la jeune femme se décide à coucher chez son mari.

A une heure après minuit, C... frappait sa femme à coups de couteau ; les cris déchirants de celle-ci éveillent les voisins ; tout-à-coup la croisée est ouverte, et d'un deuxième étage un corps est jeté dans la rue.

La rumeur était grande ; la force publique arrive ; on entend la détonation d'une arme à feu. On suppose que le furieux a tiré sur les personnes qui sont dans la rue. Le commissaire de police et ses agents s'apprêtent à envahir la chambre de C..., et prennent toutes les précautions de prudence que commande la circonstance. On va pour forcer la porte de la chambre ; à cet instant, le malheureux se jette par la croisée et tombe comme une masse dans la rue.

Son corps était dans un état de mutilation extraordinaire ; il s'était frappé de coups de couteau dans le ventre, dans la poitrine, au cou et à la figure. Dans sa chute, il s'est cassé la cuisse. Les deux corps, portés à l'hospice, sont dans un état affreux, et l'on ne conserve aucun espoir de les sauver.

— Un déplorable événement a eu lieu hier matin sur la Seine à la hauteur de Bercy. Une chaloupe pleinement chargée à chaviré sous les roues d'un bateau à vapeur qu'elle allait rejoindre au passage. Sur une douzaine de personnes, on présume que six ou huit ont péri.

Chronique judiciaire.

C'est un triste spectacle que de voir presque chaque jour sur les bancs correctionnels apparaître ces pauvres enfants, arrachés par la spéculation aux montagnes du Piémont ou de la Savoie, et qui, moyennant le morceau de pain que leur jette un marchand de chair humaine, vont du matin au soir mendier à son profit, en montrant aux passants un cochon d'Inde, un singe ou des souris blanches. On a souvent regretté que la loi, au lieu de frapper ces pauvres exilés d'une peine non motivée et sans résultat, ne s'évit pas contre les misérables qui font ouvertement un trafic de la jeunesse et de la pauvreté.

Un de ces pauvres petits montagnards, Dominique Spéroni, comparait aujourd'hui devant la 7^e chambre sous la prévention de mendicité. C'est un bel enfant de dix ans, de la figure la plus douce, la plus honnête, la plus candide ; ses grands yeux bleus d'une limpidité angélique, ses couleurs fraîches et roses, préviennent tout d'abord en sa faveur.

M. le président : Dominique, vous avez demandé l'aumône... c'est défendu... ne le saviez-vous pas ?

Dominique : No, signor... Un petit chou... un tout petit chou que j'a demandé à des beaux méchieux... que ça pouvait pas leur faire du tort.

M. le président : Vous ne devez pas mendier. Comment faites-vous pour vivre ?

Dominique : J'avais un petit cochon de lait... il était mort, le petit cochon de lait... Alors mon maître il m'a renvoyé, et il n'a pas voulu m'en donner un autre... Il était bien gentil, le petit cochon de lait... per Bacco !

M. le président : Quand votre maître vous a renvoyé, où êtes-vous allé ? Avez-vous un asile ?

Dominique : Je couche chez mon frère... Il est bien bon pour moi, mon frère... Eh ! frère, où donc que tu es ?

Une voix, dans l'auditoire : Me voilà, petit frère, me voilà... Je viens te rechercher.

M. le président : Approchez, mon enfant.

Un enfant d'environ seize ans s'avance timidement au pied du tribunal en baissant les yeux et en roulant sa casquette entre ses doigts. Sa figure n'inspire pas moins d'intérêt que celle de son frère; seulement elle est illuminée d'une bien plus vive intelligence.

M. le président: Dominique est votre frère?
Baptiste: Mon petit frère... Quand on l'a envoyé du pays, j'ai promis de le protéger, et je viens le chercher; je suis grand, moi, et j'aurai soin de lui.

M. le président: Quel âge avez-vous?
Baptiste: Seize ans et demi.

M. le président: Avez-vous un état qui puisse vous permettre de vous charger de votre frère?

Baptiste, fièrement: Je joue de l'orgue!

M. le président: C'est une triste ressource... Et que ferez-vous de votre petit frère?

Baptiste: Je vas partir pour l'Angleterre, je l'emmènerai avec moi.

M. le président: Vous avez donc de l'argent pour aller en Angleterre?

Baptiste: J'ai mon orgue... un orgue à moi! j'en jouerai sur le chemin. On irait dans tout le monde avec ça, tout droit devant soi, gai coco! un petit sou, un morceau de pain, de la paille pour coucher... ça se trouve partout. Je donnerai la moitié de tout ça à mon petit frère, et nous serons bien heureux, parce nous nous aimons bien.

Le tribunal, obéissant à son émotion, s'empresse de rendre le petit Dominique à son frère, qui s'élance au banc des prévenus pour l'emmener tout de suite. Sa figure joyeuse s'assombrit quelque peu quand l'audancier lui dit qu'il faut attendre jusqu'à six heures du soir.

Baptiste: Où donc qu'il faudra aller le chercher, mon petit frère?

L'audancier: Aux Madelonnettes, à six heures.

Baptiste: J'y vas tout de suite... j'attendrai. (Droit.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Habités à pour-uivre le charlatanisme, et à ne nous laisser séduire ni par le prestige des mots, ni par l'autorité des recommandations, ou par la délivrance d'un brevet d'invention, nous ne pouvons cependant nous empêcher de donner notre approba-

tion aux inventions utiles. Aussi n'hésitons-nous pas à regarder comme le produit d'une intelligente industrie et à recommander aux valetudinaires, aux vieillards, aux femmes débiles et nerveuses, aux nourrices, pour elles et leurs enfants, le nouvel aliment dont M. Lamory vient de doter à la fois la médecine pratique et l'économie domestique. Composé de substances qui tiennent le premier rang comme alimentaires, analeptiques et pectorales, d'une digestibilité facile et d'une saveur agréable, le *Kaïffa* d'Orient ou de Paris, *ad libitum*, convient non-seulement aux personnes dont les fonctions digestives ne s'opèrent pas avec facilité, mais peut encore rendre les plus grands services dans les maladies de poitrine, dans celles qui proviennent d'épuisement ou d'un accroissement trop rapide, dans les toux invétérées, enfin dans tous les cas caractérisés par la langueur des propriétés vitales.

Nous ajouterons que notre expérience personnelle nous a mis à même d'être à cet égard tout-à-fait de l'avis des auteurs d'un rapport sur le *Kaïffa*, et qui, après un examen attentif et une analyse chimique détaillée, ont déclaré, par l'organe de MM. les docteurs Cottureau, Fabre, Barthez et Julia Fontenelle, que cette préparation était supérieure à toutes les compositions qui ont été préconisées pour atteindre le but auquel M. Lamory l'a destinée (1).

(L'Hygie, gazette de santé.)

(1) Dépôts chez MM. les pharmaciens suivants: Vernet, à Lyon; Giroud, à Belleville; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Gelio, à Beaujeu. Ils délivrent gratis une brochure in-8°, intitulée: *Conseils d'hygiène et de médecine usuelle*, par un docteur de la Faculté de Paris, qui se vend chez Bohaire, libraire, à Paris.—Prix: 1 fr. 50 c.

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 juillet, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 31 juillet 1839. — Dixième représentation de M. Chollet. — 1^o LA MARQUISE DE SENNETERRE, comédie. — 2^o LE BRASSEUR, opéra. — Six heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Jeudi 1^{er} août 1839. — Douzième représentation de M. Bouffé. — 1^o LA FILLE DE L'AVARE, vaud. — 2^o LA FAMILLE D'HARCOURT, vaud. — Six heures 1/2.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 30 JUILLET.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.	2,265	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.	1,450	
350	600		Eclair. au gaz Gren.	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),		
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	700	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	975	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines de l'Un.	700	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille,		
1,500	800	Idem.	Min. Graug. et Cul.,		
4,000			Ce des mines Thiol.,	660	
1,000	1,000		Ce génér. des Tréf.,		
520	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap.		
154	5,000	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,		
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,003	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'île-Barbe,	1,500	
1,800	1,000		Pont et gare de Vaise		
6,000			Canal de Givors,	1,190	
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à v. de Per.,	5,000	
800		Juin et Déc.	Fonder. (Loi. Ard.)	15,000	
800	1,000		Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
2,000	1,000	Idem.	Banque de Lyon,	1,900	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,		
Illimité.		30 m. et 50 s.	Omnium,		
2,000	500		Soc. river. d'assur.,	520	

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Extrait prescrit par les articles 42 et 46 du code de commerce.

D'un acte sous seing privé, en date du trente juillet mil huit cent trente-neuf, dûment enregistré le trente du même mois par M. Judré, qui a perçu les droits, passé entre les sieurs Benoit Cochard et Louis-Alphonse Julien, fabricants de bijouterie, demeurant à Lyon, petite rue Mercière, n° 14, il résulte que la société existant entre eux, sous la raison sociale de Cochard et Julien, pour la fabrication de la bijouterie, a été dissoute à partir du quinze août prochain, et que la liquidation en a été laissée au sieur Cochard, l'un des associés.

Pour extrait: Lyon, le 31 juillet 1839. (6675)

(1487) Le samedi trois août mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, en la ville de Lyon, et dans l'auberge ci-devant dite *Hôtel des Victoires*, rue de la Bouche-rie-des-Terreux, 13, au premier étage, il sera procédé à la vente de divers objets mobiliers dépendants dudit fonds d'auberge, consistant en buffet de salle, garde-robe, tables, comptoir, tabourets, chaises, poêle à four et ses cornets, glace, pendule, linge de corps et de table, lits garnis, batterie de cuisine et autres objets. Le tout sera payé comptant. *GAY, huissier.*

(1365) Vendredi deux août prochain, à onze heures, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, n° 42, il sera procédé à la vente aux enchères de six couverts, six cuillers à café, un sucrier en argent, une montre, une chaîne de cou, boucles et épingles en or.

ÉTUDE DE M^o CORNUTY, AVOUÉ, A LYON, RUE BOMBARDE, N° 1.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi trois août mil huit cent trente-neuf,

D'une maison sise à Lyon, quai de Flandres, au coin de la rue Saint-Nicolas, sur laquelle elle porte le n° 1, Au pardessus de la somme de 20,000 fr., montant de son estimation.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M^o Cornuty. (1852)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1849) A VENDRE A L'AMIABLE.

Une brasserie située à Lyon, avec l'achalandage et un matériel composé principalement de deux chaudières et leurs accessoires.

S'adresser à M^o Bertin, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, n° 7.

(1847) A LOUER DE SUITE,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

A l'angle des quai, rue et place du Port-au-Bois, à la Guillotière, au pied du pont.

Un vaste corps de bâtiment et une petite maison attenante, avec jardin, parfaitement propre à l'exploitation de toutes espèces d'industries qui exigent la proximité de la rivière.

Des entrepôts, des magasins de bois y seraient très-convenablement.

Le local serait encore très-bien disposé pour établir des écuries et des remises.

S'adresser à l'étude de M^o Quantin, notaire, quai Saint-Antoine, 11; à M. Bouttier, et à M. Cabias, propriétaire, quai Humbert, 12.

ÉTUDE DE M^o BERTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N° 7.

A VENDRE,

Pour cessation de commerce.

Un superbe et vaste fonds de café, situé dans un beau quartier. Ce café, établi depuis longues années, est très-avantageusement connu, et réunit une belle clientèle. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^o Bertin, chargé de la vente. (1845)

ANNONCES DIVERSES.

(6656) A LOUER DE SUITE,

A Ainay, près du port.

Cinq grands magasins, quatre grandes caves voûtées et plusieurs appartements; le tout propice pour fabriques et entrepôts.

S'adresser à M. Delorme, place de la Fromagerie, n° 9, en face de la rue Neuve.

(6633) Le sieur FRAUX dresse les chiens, les tient en pension et en vend. Son domicile est aux Charpennes, en face du café Giraud.

(6663) On demande une somme de 80 à 100,000 fr. pour un commerce avantageux et en activité. Cette somme serait hypothéquée sur des immeubles de fort bonne valeur et ne serait exigible que par portions, suivant la volonté ou les convenances du prêteur.

S'adresser au bureau du journal.

(6671) A VENDRE.

UN SUPERBE PIANO VERTICAL,

Six octaves et demie.

S'adresser rue Longue, n° 25, au 3^e.

(6669) A VENDRE de suite pour cause de départ.—Fonds de café bien achalandé, situé dans un des faubourgs. S'adresser au bureau du journal.

(6674) A VENDRE.—Superbe moulinage situé dans une location propice et d'un prix modéré.

S'adresser à M. Payan, aux Brotteaux, au Jeu-de-Boule, près de la Rotonde, à l'Etablissement de la vapeur.

(6670) Un jeune homme de vingt ans, qui a travaillé dix-huit mois dans un magasin d'épicerie, fabrique de chandelles, désirerait se placer dans la même partie. Il connaît la comptabilité commerciale.

S'adresser chez M. Georges, restaurateur, cours Morand, aux Brotteaux.

CHAMOUNY.

HOTEL DE LA COURONNE,

TENU PAR JOSEPH TAIRAZ, ANCIEN GUIDE.

La propreté, les soins, la modération des prix de cet hôtel, surmonté d'un élégant belvédère, d'où l'on a la vue entière du Mont-Blanc et des glaciers, assureront la satisfaction des touristes qui voudront bien l'honorer de leur préférence. (6673)

(6672) PROPOSITION IMPORTANTE.

On propose un moyen pour faire accélérer la vitesse des bateaux à vapeur contre le courant des fleuves, dans une proportion qu'on espère être quintuple. Il sera traité pour des vitesses moindres, et on pourra s'entendre pour modifier la plus grande.

Adresser les lettres, affranchies, à M^{me} Mallerboz, cours d'Herbouville, à l'angle de la place de la Boucle, à Lyon, pour remettre à M. T.

MESSAGERIES GÉNÉRALES DES ALPES.

MM. Lacombe père et fils, commissionnaires à Vienne, ont organisé un deuxième service en poste par Vienne, la Côte-Saint-André, Voiron, Grenoble, Gap, Briançon et Marseille.

Il y a deux départs par jour de Lyon, à quatre heures et à huit heures du soir.

Le départ de Grenoble pour Gap a lieu à midi.

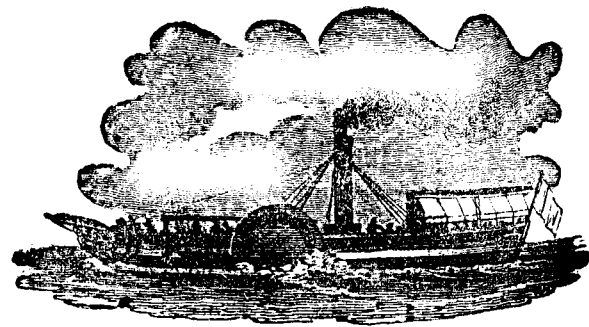
Ceux de Grenoble pour Lyon ont lieu à midi et à sept heures du soir.

L'entreprise se charge de toute espèce de marchandises et de tous les articles d'argent.

La voiture qui part de Grenoble à midi arrive à Vienne à l'heure du départ des bateaux à vapeur pour le Midi, et à Lyon, à l'heure des départs des bateaux à vapeur pour le Nord.

Les bureaux sont, à Lyon, chez MM. Ferrouillat et Martinet, place du Concert, n° 9; à Vienne, chez MM. Lacombe père et fils, commissionnaires, hôtel de la Table-Ronde; à la Côte, chez M. Auguste Faure, hôtel du Lion-d'Or; à Grenoble, chez MM. Ferrouillat et Martinet, place Grenette; à Gap, chez M. Borel, commissionnaire, rue de Provence; à Marseille, chez M. Magnant, sur le Cours, n° 44. (6630)

(8172) AVIS AUX VOYAGEURS.



LE BATEAU A VAPEUR EN FER

L'INTRÉPIDE,

RECOMMANDABLE PAR LA CÉLÉRITÉ DE SA MARCHÉ, Fera le service de CHALON à LYON, pendant toute la durée des basses eaux, sans changer de bateau.

DÉPARTS.

En juillet, de CHALON à LYON, tous les jours pairs; En août, de CHALON à LYON, tous les jours impairs.

LES PALPITATIONS DE CŒUR, oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles, sont guéris en peu de temps par le Sirop de Digitale de LABÉLONIE.

Pharmaciens dépositaires: à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie de la place des Célestins; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. La-Croix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chermazotte; St-Etienne, M. Garnier-Martin et Chermazotte; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (3762—874)

CHOCOLAT FERRUGINEUX,

DE COLMET-DAAGE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce CHOCOLAT, le seul approuvé par la Faculté de Médecine de Paris, est d'un goût agréable; il convient contre les pâles couleurs, les maux d'estomac, les pertes blanches, la faiblesse. Pour les enfants délicats, il est sous forme de bonbons, et se vend par boîtes. — Lire la notice. — A Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, et à Paris, rue Neuve-Saint-Merry, n° 12. (902—3848)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLIERE, N° 1.